

<https://enseignants.se-unsa.org/Co-intervention-si-mon-college-est-absent-je-fais-quoi>



Enseignants de l'Unsa

# Co-intervention : si mon collègue est absent, je fais quoi ?

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : lundi 9 mars 2020

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Des informations parfois contradictoires circulent sur l'attitude à adopter en cas d'absence d'un des deux collègues de co-intervention. Qu'en est-il réellement ?

La règle actuelle

Légalement, rien ne s'oppose à ce qu'un chef d'établissement demande à un enseignant de prendre la classe entière en l'absence de son collègue.

Dans tous les dispositifs interdisciplinaires, quelles que soient les structures, c'est cette règle qui prévaut.

D'ailleurs, cette réponse « officielle » nous avait déjà été rappelée lors d'une réunion au ministère le 26 septembre. Toutefois, le ministère nous a précisé récemment qu'il s'agissait de « la responsabilité des chefs d'établissement et des équipes ».

Autrement dit, des arrangements sont possibles avec la direction de l'établissement.

Plusieurs cas de figure peuvent se poser :

### 1. **l'absence du collègue est prévue de longue date**

Il convient de solliciter le chef d'établissement pour faire appel à un collègue volontaire de la discipline dans le cadre du protocole de remplacement courte durée. Le cours peut également être reporté ou en dernier recours devenir un cours disciplinaire assuré par le collègue présent.

### 2. **l'absence du collègue est constatée juste avant le cours**

Pour éviter la désorganisation du service, si le chef d'établissement ne veut pas libérer la classe, il vaut mieux prendre la classe et faire au mieux en poursuivant son cours (impossible en effet d'envisager une avancée du projet sans l'un des protagonistes).

Il s'agit de présenter les choses de manière posée et constructive afin d'éviter tout blocage inutile.

L'avis du SE-Unsa :

Pour le SE-Unsa, il faut faire confiance aux équipes et miser sur l'intelligence collective.

Pour l'heure, sans note de service claire du ministère qui viendrait confirmer des annulations systématiques de cours en cas d'absence d'un enseignant de co-intervention, il faut privilégier le dialogue afin de ne pas mettre en difficulté les collègues et les élèves sur le terrain.

Nous continuons à demander une clarification de la situation.